

CTL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

//) ECRET N° 94-142 du 24 Mai 1994
Portant nomination à titre exceptionnel
et civil dans l'Ordre du Mérite du Bénin

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- VU La Loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Loi n° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin modifiée par la Loi n° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;
- VU La Loi n° 87-018 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- VU La Décision n° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU Le Décret n° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU Le Décret n° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU Les Décrets n°s 88-337 du 29 Août 1988 et n° 89-221 du 15 Juin 1989 portant nominations des Membres du Conseil de l'Ordre ;
- Sur proposition du Président de la République, Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 Juillet 1993 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur KEKE Louis René est nommé à titre exceptionnel et civil au Grade de Chevalier dans l'Ordre du Mérite du Bénin pour prendre rang du 1er Août 1993.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le 24 Mai 1994

Par le Président de la République
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Nicéphore D. SOGLO

Le Grand Chancelier
de l'Ordre National du Bénin par intérim



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliatiions : PR 4 - SA 4 - MINISTERES 20 - GCONB 15 - CS 4 - SGG 4 - SPP 2 -
ONEPI 2 - DCCT 1 - CSM 1 - BN-DAN 2 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE ET SES SECTIONS 2 -
UNB-FASJEP-ENA 3 - PREFETS 6 - JOB 1 - INTERESSE 1.